

**DELIBERATION**

**SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 25 OCTOBRE 2018**

Nombre de Conseillers : 19  
En exercice : 19  
Présents : 11  
Pouvoirs : 2  
Votants : 13

Date de convocation du Bureau Communautaire :  
Le 18/10/2018

Le 25 Octobre 2018, le Bureau de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Marie Jeanne BEGUET, Brigitte COULON, Jacky DUTRUC, Bernard GRISON, Vincent LAUTIER, Raymond MOUSSY, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Richard SIMMINI.

Absents excusés : Christian BAISE, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Bernard REY, Anny SANLAVILLE (Pouvoir Richard PACCAUD), Etienne SERRAT (Pouvoir Bernard GRISON), Martial THEVENET, Frédéric VALLOS.

Secrétaire de séance : Richard PACCAUD.

**OBJET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Demande de subventions - Réseau de transfert du Château de Tanay à Saint Didier de Formans dans le cadre de la future STEP de Saint Didier de Formans**

Dans le cadre du Schéma Directeur de 2017-2018 du bassin versant de Saint Didier de Formans, il est prévu le remplacement du collecteur de transfert du château de Tanay (fiche action n°O3-A5.2).

Ce réseau est essentiel pour acheminer les effluents du bassin versant du Formans dans la future STEP des Bords de Saône.

Il s'agit de remplacer la canalisation unitaire de diamètre Ø300 mm par un réseau en fonte de diamètre Ø400 mm sur une longueur d'1,5 km environ.

Le cout global de l'opération est estimé à 914 000 €HT découpé ainsi : 871 000 €HT pour les travaux, 23 000 € pour les honoraires de maitrise d'œuvre et 20 000 €HT pour les études préalables.

Cette opération est prévue au budget assainissement 2018 en Investissement-2315- 811061-op 74.

Cette opération est susceptible d'obtenir des subventions de la part du Conseil départemental de l'Ain et de l'Agence de l'Eau selon les modalités d'intervention du plan départemental de l'eau et du programme d'actions « Sauvons l'eau ! » (2013-2018).

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le projet de travaux de remplacement du collecteur de transfert du château de Tanay pour un montant d'opération évalué à 914 000 € H.T et son plan de financement ;
- ✓ **DE S'ENGAGER** à mener à terme cette opération selon les principes de la charte qualité nationale des réseaux d'assainissement ;
- ✓ **DE SOLLICITER** une subvention auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil départemental de l'Ain pour la réalisation de cette opération ;
- ✓ **D'AUTORISER** le président à signer toute pièce nécessaire à ces demandes ;

- ✓ **D'AUTORISER** pour cette opération le Département à percevoir l'aide attribuée par l'Agence de l'Eau pour le compte de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée et à la lui reverser ;
- ✓ **DE DEMANDER** l'autorisation au Conseil départemental de l'Ain et à l'Agence de l'Eau de pouvoir commencer les travaux par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget annexe de l'assainissement collectif 2019.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

**30 OCT. 2018**

N° récépissé télétransmission : : 001-200042497-20181025-2018B27-AS

Affichage le :

**30 OCT. 2018**

A Trévoux, le 25/10/2018

**Le Président,  
Bernard GRISON**

